## ▪ Critères généraux de participation des DJ-MG à la PDSA

La participation du DJ-MG à la PDSA :

- Porte sur les activités de PDSA en **régulation** et/ou en **effection** ;
- Repose sur le **volontariat** ;
- Suppose **l'accord préalable** de son PAMSU ;
- Est réalisée dans le cadre de ses **obligations de service** ;
- Suppose un **repos de sécurité** immédiatement à l'issue de chaque garde (effection ou régulation). Il s'agit d'une règle d'application stricte donc :
  - Aucune dérogation et aucun report possible ;
  - Pas d'accomplissement des obligations de service en stage ou hors stage ;
  - Interdiction d'avoir une activité de remplaçant pendant ce repos de sécurité.

**Critères ordinaux complémentaires :**

- Si le DJ-MG est confié à un autre PAMSU (pour l'effection) ou un autre médecin (pour la régulation), ces derniers doivent être clairement identifiés
- Le PAMSU donne les consignes pour les situations complexes ou à risque
- Le PAMSU trace l'ensemble de ces éléments
- Le PAMSU organise **une restitution qu'il trace** avec le DJ-MG sur l'activité réalisée

## ▪ Régulation médicale : critères de participation des DJ-MG

### Formation du DJ-MG en régulation médicale

**L'instruction interministérielle** prévoit que le DJ-MG doit bénéficier d'une formation préalable intégrée dans ses obligations de services et réalisée :

- en journée,
- dans les locaux du CRRA-15,
- par les médecins régulateurs du SAS,
- avec une partie de la formation en double écoute.

**Critères ordinaux complémentaires :**

- Il est **recommandé** au PAMSU de recueillir l'appréciation conjointe du responsable hospitalier du **SAMU** et du responsable de la **régulation libérale**. Il ne s'agit pas d'une double validation réglementaire obligatoire.

- Il appartient au PAMSU responsable du DJ-MG de **statuer sur la participation du DJ-MG** même si le PAMSU ne participe pas à l'activité de régulation.

### Inscription sur le planning départemental en régulation médicale

Le DJ-MG s'inscrit – après en avoir informé son PAMSU – auprès de l'association de médecins régulateurs de la PDSA ou du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du lieu de réalisation de l'activité de régulation afin de figurer sur le planning départemental.

### Réalisation de la régulation médicale

Le DJ-MG assure la régulation médicale :

- Aux **horaires PDSA** ;
- Sous la responsabilité de **son PAMSU** s'il est formé, participe à l'activité et est présent sur le plateau de régulation ;
- Ou sous la responsabilité **d'un autre médecin présent** (qui n'est pas forcément un PAMSU) sur le plateau de régulation des appels du CRRA-15.

Le DJ-MG qui assure la régulation médicale **ne peut pas** :

- Effectuer la régulation à distance (même si son PAMSU le fait habituellement) ;
- Être le seul régulateur de la PDSA sur le plateau CRRA-15.

**Critères ordinaux complémentaires :**

- Lorsque le DJ-MG est sous la responsabilité d'un d'autre médecin que son PAMSU, ce médecin doit être **identifié** et **disponible** pour le DJ-MG.

- Il est conseillé au PAMSU d'organiser une **restitution** qu'il **trace** avec le DJ-MG sur l'activité réalisée.

## ▪ Effection : critères de participation des DJ-MG

Le DJ-MG assure ses gardes d'effection de PDSA dans un des **lieux de consultations prévus par le cahier des charges régional** (cabinets médicaux, MMG...). Il sera supervisé par son **PAMSU** ou par **un autre PAMSU**.

### Inscription

Le DJ-MG est inscrit sur le tableau de garde d'effection PDSA :

- Auprès du CDOM ou de l'association de médecins de la PDSA ;
- En « **doublon** » avec le PAMSU, qui n'est pas forcément le sien, qui le supervise et assume la responsabilité de son activité.

### Réalisation de la garde d'effection

Lors de la réalisation de la garde d'effection de PDSA par le DJ-MG :

- La présence physique du PAMSU responsable n'est pas requise ;
- L'encadrement est téléphonique et à distance ;
- Le PAMSU doit être joignable à tout moment (A défaut le DJ-MG doit contacter le 15) pour être en mesure d'accompagner le docteur junior dans ses actes médicaux et ses prises en charge notamment dans les situations auxquelles le docteur junior ne pourrait faire face en autonomie ;
- Le PAMSU organise une restitution sur l'activité à l'issue de la période de garde d'effection.

**Critères ordinaux complémentaires :**

- En cas d'effection mobile, **le permis de conduire** n'est pas exigé, mais le DJ-MG doit bénéficier d'un **moyen de locomotion disponible et adapté** aux missions et au territoire. Pour participer aux gardes PDSA et le PAMSU apprécie la capacité de déplacement.

- Il est conseillé au PAMSU de **tracer la restitution** de la garde d'effection avec le DJ-MG.